
Nombre de membres

Séance du lundi 4 mars 2024

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoqué le 23 février 2024, s'est réunie sous la présidence de Alain MIQUEL.

Présents : 9

Votants : 9

Sont présents : Alain MIQUEL, Antoine FERNANDEZ, Stéphanie BARATA, Marina DA COSTA, Alain GONDAL, Martine CASTERA, Jean-Pierre DOUMENS, Daniel LARDEAU, BERNADAC-DESCOMBES Régine, Jean-Pierre RAYNEAU.

Sont excusés : Pascal MAURY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BARATA

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

DE 007 2024 : Présentation du rapport des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes reçu le 15-11-2023, concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA) relatif à la station de ski de Goulier, concernant les exercices 2018 et suivants, et débat :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des contrôles qu'elle effectue en vertu de l'article L. 211-3 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes a réalisé le contrôle de la Communauté des Communes de la Haute-Ariège (CCHA) relatif à la station de Ski de Goulier pour les exercices 2018 et suivants.

Il explique que le contrôle a été ouvert, par délégation de la présidente de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie en date du 4 janvier 2023 par lettre adressée à M. NAUDY Alain, Président de la CCHA et ordonnateur en fonctions, et dans le cadre d'une enquête des chambres régionales des comptes consacrées aux acteurs publics locaux du tourisme face au changement climatique.

M. le Maire explique que l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 4 avril 2023 avec M. le Président de la CCHA, que lors de sa séance du 13 avril 2023 la Chambre Régionale des Comptes a arrêté des observations provisoires qui ont été transmises le 12 juin 2023 à l'ordonnateur en fonction, ainsi que des extraits à des tiers. M. le Président a répondu par courrier en date du 5 juillet 2023 aux observations provisoires et que lors de sa séance du 27 septembre 2023, après examen des réponses reçues, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations définitives, et le rapport correspondant a été enregistré dans les services de la CCHA en date du 9 octobre 2023.

Il explique que le Président de la CCHA a transmis sa réponse écrite en date du 6 novembre 2023, que le rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA) relatif à la station de ski de Goulier pour les exercices 2018 et suivants a été enregistré dans les services de la CCHA en date du 15 novembre 2023, accompagné de la réponse reçue à la chambre dans les délais prévus par l'article L.2435 du code des juridictions financières (JCF).

Monsieur le Maire présente une synthèse du rapport comportant les observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA) relatif à la station de ski de Goulier pour les exercices 2018 et suivants, et ouvre le débat :

Il résulte de ce débat :

MIQUEL Alain : Station qui coûte cher mais nécessité de préserver les emplois permanents et saisonniers, malgré le vieillissement des équipements et la perte de bénéfices annuels.

CASTERA Martine : Effectivement station qui n'est pas rentable, voir s'il n'est pas possible de diversifier les activités pour lui redonner un nouvel élan, mais il convient de préserver les emplois

permanents et saisonniers.

L'idée générale qui ressort de ce débat est qu'il convient de préserver les emplois tout en trouvant une solution pour varier les activités afin que la station de ski de Goulrier puisse continuer à fonctionner et redevienne rentable pour son financement.

Monsieur le Maire clôt le débat et demande de procéder au vote.

Le Conseil Municipal de la commune de VERDUN, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport des observations définitives arrêtées par la chambre régionale des comptes et de la gestion de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège relatif à la station de ski de Goulrier pour les exercices 2018 et suivants, tels que reçu par la CCHA en date du 15 novembre 2023.
- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de retracer dans la présente délibération, la synthèse des débats ouverts à l'issue de cette présentation.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de la présente délibération.
-

Votes : 9 pour – 1 Abstention

DE 008 2024 : Demande de subvention au titre des amendes de police 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal présents la nécessité d'acquérir des miroirs d'agglomération pour la sécurité des usagers et habitants de la commune aux différents croisements :

- Chemin du Peyret,
- Chemin d'Enflourens,
- Route de Sinsat,
- Rue de la Bexanette,
- Chemin du Pareyre,
- Impasse près de chez Mme Maury.

Il propose donc de demander des subventions auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2024.

Il propose le financement suivant :

Subvention au titre des amendes de police 2024 (30%)	1 026,00 € H. T.
Fonds propres (70%)	2 394,00 € H. T.

Vote : unanimité

DE 009 2024 TRAVAUX CABANE DES ISARGES-Subvention au titre du FDAL 2024 :

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents qu'il est utile de mettre en place un paratonnerre sur la cabane des Isarges pour éviter de nouveaux dégâts comme lors des intempéries de 2023.

Un des membres du Conseil demande s'il n'est pas possible de demander une participation à la CCHA pour son installation. Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner.

Un autre membre du Conseil Municipal demande quand est-ce qu'il sera installé, M. le Maire répond dès que l'accord pour le subventionnement sera transmis.

Il propose le plan de financement suivant :

Subvention au titre du FDAL 2024 (30%)	1 350,00 € H. T.
Fonds propres (70%)	3 150,00 € H. T.

Vote : unanimité

Questions diverses :

- **Communes nouvelles :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. Géraud, Maire de Les Cabannes qui propose de réfléchir à une éventuelle fusion des communes de Les Cabannes, Aston, Verdun, Pech, Château-Verdun, et Aulos-Sinsat et Albiès, Bouan, Larcet et Larnat.

Il explique que la fusion doit être volontaire et non imposée et qu'elle permettrait avec la mutualisation des moyens à la disposition de chacune des communes de contribuer à la mise en relief du développement territorial.

Monsieur le Maire demande l'avis des membres présents.

La majorité répond que ce n'est peut-être pas le bon moment pour fusionner et qu'il faut consulter également la population pour connaître leur sentiment.

➤ **Cub parcelle B628 :**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un conseil précédent il avait été décidé de déposer un Cub pour la parcelle communale B 628, afin de savoir si elle était constructible pour envisager un projet de construction pour les services techniques.

Après retour de la DDT l'arrêté est accordé avec prescriptions en raison d'une partie du terrain en zone rouge du PPRN.

➤ **Station de service de Les Cabannes :**

La station-service de Les Cabannes est de nouveau opérationnelle. Dyneff s'occupe de la livraison et les pompes sont en libre-service 24h sur 24.

Voir pour la commune d'ouvrir un compte afin de limiter le temps perdu par l'adjoint technique qui doit se rendre à Perles et Castelet pour les engins et véhicules communaux.

➤ **Collecte des déchets :**

Un membre du conseil municipal demande s'il y a du nouveau sur la modification à venir pour la collecte des déchets ménagers et recyclables.

M. le Maire répond que la commune a reçu de la part de la CCHA (Communauté de communes de la Haute-Ariège) une brochure qui va être prochainement distribuée à tous les habitants qui explique les modifications à venir d'ici 2025.

Il informe également les membres du conseil Municipal que l'information sera rapportée dans le bulletin municipal qui va bientôt paraître.

➤ **Panneau pocket :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal il était décidé de se renseigner sur le fonctionnement et le coût de l'application.

Après renseignement pris par M. le Maire, la commune étant abonnée à l'Association des Maires Ruraux de France, il y a une remise de 50€ sur l'abonnement d'un an.

M. le Maire a effectué les démarches nécessaires et la commune est abonnée à panneau pocket et la secrétaire a commencé à intégrer des informations à la destination des habitants.

➤ **Évolution poste secrétariat :**

M. le Maire informe que suite à la loi du 30/12/2023, une revalorisation des postes de secrétaires de mairie peut évoluer d'ici 2028 selon certaines conditions qui paraîtront fin mars 2024.

Cette loi prévoit que les agents occupant un poste de secrétaire de mairie en catégorie C puisse passer en catégorie B. A partir de 2028, les agents en C ne pourront plus être recrutés sur ce poste en étant catégorie C.

Il explique qu'un webinaire doit être mis en place par le Centre de Gestion de l'Ariège à l'attention des maires et agents concernés.

➤ **Bulletin municipal 2024 :**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le bulletin municipal 2024 est en cours d'élaboration avec l'assistance de Corine COURET afin de soulager Marilyne, la secrétaire et lui permettre d'avancer sur d'autres tâches.

➤ **Digue de Verdun :**

M. le Maire et Mme CASTERA Martine expliquent qu'ils ont assisté à une réunion du SYMAR pour le devenir de la digue de Verdun. Elle serait inutile en raison du pont au-dessus du ruisseau qui fait obstacle et qui peut faire dévier le torrent en cas de fortes crues, ce qui pourrait entraîner son déclassement et dans ces cas-là, en cas de risque le SYMAR se désengagerait et toute la responsabilité reviendrait à la commune.

Séance levée à 20h35